

ENTREPRISES

LA
PRESSE

Mésentente entre la Laurentienne et son ex-PDG autour de son indemnité de départ



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

La Laurentienne et son ancienne dirigeante sont en désaccord sur les modalités de son indemnité de départ, selon des documents réglementaires envoyés aux actionnaires. « Le montant n'est pas encore défini », peut-on lire dans la circulaire de la direction.

Cinq mois après été remplacée à la tête de la Banque Laurentienne, l'ex-PDG Rania Llewellyn et l'institution financière montréalaise ne s'entendent toujours pas entourant l'indemnité de départ à verser.

Publié à 12h02



RICHARD DUFOUR
La Presse



Le départ de Rania Llewellyn est survenu à la fin septembre dans la foulée d'une panne informatique des services bancaires et après qu'un examen des options stratégiques se soit terminé en excluant une vente potentielle.

Le montant de son indemnité de cessation d'emploi n'est pas encore défini, indique la banque dans sa circulaire de direction publiée cette semaine en prévision de l'assemblée des actionnaires du 9 avril.

Au moment de la remplacer au début octobre, la banque avait dit qu'elle «quittait immédiatement» alors que l'organisation se montre plus incisive cette semaine en indiquant qu'elle a été démise de ses fonctions de présidente et chef de la direction. Il est aussi précisé que son lien d'emploi a pris fin le 30 octobre.

Il semble donc y avoir eu une certaine continuité d'emploi malgré un congédiement au début octobre.

Appelée à fournir un éclaircissement, la banque indique simplement à La Presse qu'elle «travaille à une résolution avec son ex-PDG».

Il n'a pas été possible de rejoindre Rania Llewellyn pour obtenir ses commentaires.

L'indemnité de départ est une question de plusieurs millions.

Rania Llewellyn avait droit à une indemnité de départ de 4,5 millions de dollars dans le cas d'un congédiement sans motif valable, selon le tableau sommaire des versements présenté l'an passé.

Il pourrait notamment y avoir des enjeux au niveau des prestations de retraite et du traitement des régimes incitatifs en lien avec les résultats annuels, selon le président de l'Institut sur la gouvernance, François Dauphin. «Des éléments doivent être calculé et des montants versés dans les mois qui suivent une fin d'exercice.»

Le salaire de Rania Llewellyn s'est élevé à 780 000\$ en 2023, en hausse de 12% par rapport à 2022. Elle a touché une compensation totale de 2,7 millions de dollars pour l'ensemble de l'exercice financier 2023, en baisse par rapport à 3,6 millions en 2022.

Il est rare d'observer des changements soudains de PDG dans le secteur bancaire canadien. Ces changements sont généralement télégraphiés plusieurs mois à l'avance.



PHOTO FOURNIE PAR LA BANQUE LAURENTIENNE

Rania Llewellyn

Le prédécesseur de Rania Llewellyn à la tête de la Laurentienne – François Desjardins - avait lui aussi quitté son poste de façon subite. Son départ avait été annoncé en juin 2020. Il avait 49 ans et la banque avait alors indiqué qu'il partait à la retraite. La banque a par la suite été dirigée pendant plusieurs mois par un PDG par intérim avant la nomination de Rania Llewellyn.

Rania Llewellyn a dirigé la Laurentienne pendant trois ans d'octobre 2020 à octobre 2023. C'est notamment durant cette période que la dissolution du syndicat des employés de la banque est survenue.

Une mise à jour de routine ayant mal tourné une semaine avant la fin du mois de septembre a causé une panne informatique. L'organisation a été plongée en situation de crise durant laquelle la banque a limogé Rania Llewellyn.

La Banque Laurentienne est dirigée par Éric Provost depuis ce temps. La circulaire de direction révèle que sa compensation totale pour l'exercice 2023 a atteint 2,6 millions.

Éric Provost a annoncé la semaine dernière à l'occasion de la présentation de la performance de début d'exercice de la banque qu'il tente de simplifier davantage la structure de l'institution financière. Un plan stratégique renouvelé est en préparation et doit être présenté à la fin du printemps. Il a précisé que ce plan doit permettre à la banque de se concentrer sur les domaines dans lesquels elle peut « gagner » afin d'accroître sa compétitivité tout en simplifiant la manière dont elle répond aux besoins des clients.

Analystes et investisseurs attendent ce plan pour bien comprendre quel genre d'organisation la Banque Laurentienne sera dans l'avenir et quel sera son potentiel.

© La Presse Inc. Tous droits réservés.